



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viticulture

Question écrite n° 2378

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le revenu des viticulteurs de la région de Cognac, qui dépend de la politique d'achat d'eau-de-vie des sociétés de négoce. Des négociations importantes se déroulent actuellement entre le groupe LVMH et Guinness, qui peuvent se conclure par des modifications importantes. Elle lui demande s'il peut veiller à ce que, à l'issue de ces négociations, la politique d'achat des maisons de négoce ne soit pas modifiée.

Texte de la réponse

Les difficultés de la viticulture charentaise, dont l'origine est due en partie à une production excédentaire de vins destinés à l'élaboration de Cognac, au regard des débouchés de ce produit, ont fait l'objet d'un examen approfondi par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Dans ce contexte, le plan interprofessionnel élaboré par le bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) a fait l'objet d'un accord de principe. Les mesures relatives à la fixation de la quantité normalement vinifiée (QNV) de la campagne à 6 hlAP/ha, la modulation de cette QNV en fonction des livraisons de Cognac et la QNV supplémentaire pour les élaborateurs de Pineau des Charentes seront mises en application sans délai. L'effort de réduction du vignoble sera poursuivi, financée par la prime communautaire et la participation complémentaire de l'interprofession. La reconversion qualitative sera encouragée et des aides financières seront mobilisées en faveur des viticulteurs en difficulté. Par contre, la mise en place de la QNV par exploitation est subordonnée à l'accord de la Communauté européenne qui a été sollicité. La mise en oeuvre de ce plan nécessite un large consensus professionnel. La volonté exprimée par les membres du BNIC d'organiser des élections professionnelles dans le courant du premier semestre 1998 va dans ce sens. Enfin, le ministère de l'agriculture et de la pêche considère que ce plan doit être rapidement complété par une analyse approfondie des perspectives d'évolution à moyen terme du Cognac, sur la base d'un dialogue associant l'ensemble des organisations professionnelles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2378

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 novembre 1997

Question publiée le : 25 août 1997, page 2681

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3937